

# Familles

Le Centre Communal  
d'Action Sociale  
à vos côtés

# Familles

Le Centre Communal  
d'Action Sociale  
à vos côtés



# AIDE AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose une aide financière pour l'inscription de vos enfants à une activité sur la commune.

## Montant de l'aide

QF	Montant de l'aide du CCAS
0 à 600	50 €
601 à 700	40 €
701 à 800	30 €
801 à 900	20 €

## Conditions

- Etre âgé de moins de 18 ans au moment de l'inscription
- Etre domicilié à Sancé
- Etre inscrit à une activité sportive, culturelle ou de loisirs, proposée à Sancé
- Avoir un Quotient Familial (QF) CAF ou MSA inférieur ou égal à 900 €
- L'aide ne concerne qu'une seule activité par enfant mais peut concerner plusieurs enfants d'une même famille. Elle ne sera versée qu'une fois par année scolaire, après facturation.

Le versement de cette aide se fera directement auprès de l'association ou de l'école de musique municipale, qui la déduira de votre facturation.

## Procédure

Les familles doivent déposer leur dossier à l'accueil de la Mairie.

La fiche de renseignements doit être accompagnée des justificatifs suivants :

- Copie du livret de famille
- Copie d'un justificatif de domicile (électricité, eau, téléphone...) de moins de 6 mois
- Dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales ou MSA mentionnant votre QF.

## Le CCAS à votre écoute

Valérie Piguet, vice-présidente du CCAS, adjointe aux affaires sociales, reçoit, en toute discrétion sur rendez-vous à solliciter auprès du secrétariat de Mairie, pour :

- vous accompagner dans la recherche des informations dont vous avez besoin
- vous orienter vers les professionnels de l'action sociale ou les associations ou structures qui répondront au mieux à vos attentes

## Prendre un rendez-vous ?

Mairie de Sancé 3 rue du Bourg 71000 Sancé Tél : 03 85 20 53 60 Mél : mairie@sance.fr

# AIDE AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose une aide financière pour l'inscription de vos enfants à une activité sur la commune.

## Montant de l'aide

QF	Montant de l'aide du CCAS
0 à 600	50 €
601 à 700	40 €
701 à 800	30 €
801 à 900	20 €

## Conditions

- Etre âgé de moins de 18 ans au moment de l'inscription
- Etre domicilié à Sancé
- Etre inscrit à une activité sportive, culturelle ou de loisirs, proposée à Sancé
- Avoir un Quotient Familial (QF) CAF ou MSA inférieur ou égal à 900 €
- L'aide ne concerne qu'une seule activité par enfant mais peut concerner plusieurs enfants d'une même famille. Elle ne sera versée qu'une fois par année scolaire, après facturation.

Le versement de cette aide se fera directement auprès de l'association ou de l'école de musique municipale, qui la déduira de votre facturation.

## Procédure

Les familles doivent déposer leur dossier à l'accueil de la Mairie.

La fiche de renseignements doit être accompagnée des justificatifs suivants :

- Copie du livret de famille
- Copie d'un justificatif de domicile (électricité, eau, téléphone...) de moins de 6 mois
- Dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales ou MSA mentionnant votre QF.

## Le CCAS à votre écoute

Valérie Piguet, vice-présidente du CCAS, adjointe aux affaires sociales, reçoit, en toute discrétion sur rendez-vous à solliciter auprès du secrétariat de Mairie, pour :

- vous accompagner dans la recherche des informations dont vous avez besoin
- vous orienter vers les professionnels de l'action sociale ou les associations ou structures qui répondront au mieux à vos attentes

## Prendre un rendez-vous ?

Mairie de Sancé 3 rue du Bourg 71000 Sancé Tél : 03 85 20 53 60 Mél : mairie@sance.fr